

Grand Vide-Greniers de Printemps

Monclar de Quercy (82)

Dimanche 3 Mars 2019

De 6h à 17h00 sur l'Esplanade des Lacs

Buvette et restauration sur place

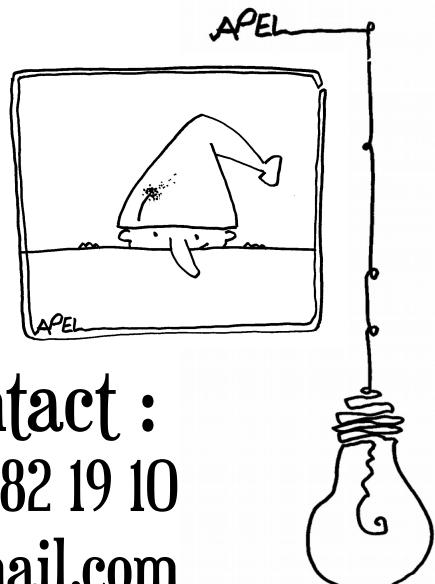
Viennoiseries, crêpes, sandwiches, saucisses, frites.

Tarifs Exposants :

2€ le M^l à l'extérieur

3€ le M^l sous le boulodrome

4€ le M^l dans la salle polyvalente



Contact :

Tél. Port. : 06 48 82 19 10

Courriel : apelmonclar@gmail.com

Organisé par l'Association de Parents d'Elèves
de l'Ecole Privée Saint-Joseph de Monclar de Quercy

GRAND VIDE-GRENIERS DE PRINTEMPS

Dimanche 3 Mars 2019 – à Monclar de Quercy de 6h à 17h.

FICHE D'INSCRIPTION

À retourner accompagné de votre règlement à :
APEL Saint-Joseph - Chez Michaël LEMOINE - 41 Impasse de la Source - 82230 LA SALVETAT BELMONTET

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Né (e) le : à

Numéro Carte d'Identité :

Numéro d'Immatriculation de mon véhicule :

Téléphone : Adresse Mail :

***** Votre mail est indispensable pour recevoir nos informations de dernières minutes ! *****

PARTICULIER : Joindre photocopie recto-verso de votre carte d'identité

Déclaration sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés.
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

PROFESSIONNEL (Brocanteurs, Antiquaires) : (Joindre photocopie recto-verso de votre carte professionnelle).

Déclaration sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés.

PRIX DE L'EMPLACEMENT :

- Extérieur : 2€/ ml x _____ = _____ €
- Boulodrome : 3€/ ml x _____ = _____ € Véhicules Interdits sous le boulodrome et dans la salle
- Salle : 4€/ ml x _____ = _____ € **Les tables ne sont pas fournies**

IMPORTANT : Dès que nous parviendra ce document complété et accompagné **de votre règlement obligatoire**, vous pourrez considérer votre emplacement comme étant réservé, le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions se feront selon l'ordre d'enregistrement. Votre emplacement vous sera attribué par l'organisateur (PAS DE PLACEMENT LIBRE).

RÈGLEMENT :

Un **vide greniers** est une manifestation organisée dans un lieu ouvert au public en vue de vendre ou d'échanger des **objets mobiliers usagés** et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

1 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la situation juridique et fiscale des exposants. Ceux-ci feront leur affaire des assurances d'usage, et s'engagent à respecter la législation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.

2 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité sur les transactions financières s'effectuant au cours de cette manifestation.

3 - Les exposants prendront possession de leur emplacement à partir **de 6h00 jusqu'à 8h00**. Au-delà, les organisateurs se réservent le droit de redistribuer les emplacements non occupés.

4 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, porterait atteinte au bon ordre ou à la moralité de la manifestation, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité d'aucune sorte.

5 - Les personnes mineures devront être inscrites et placées sous la responsabilité d'une personne majeure qui devra être présente tout au long de la manifestation.

6 - **Pourront être vendus des objets d'occasions, de brocantes et d'antiquités.** Seuls les brocanteurs pourront vendre des armes de collection de 8ème catégorie à l'exclusion de toutes autres catégories. Aucune munition ne pourra être vendue ou stockée.

7 - L'exposant s'engage à rester sur son stand jusqu'à la fin de la manifestation (17h). **L'emplacement devra être rendu propre et désencombré des invendus et déchets divers.**

JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

Fait à

Le

Signature :